

Municipalité de Leclercville



8013, Marie-Victorin
Leclercville (Québec) G0S 2K0
Tél : 819 292-2331
www.munleclercville.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-181

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 12 avril 2023, le conseil des maires de la MRC de Lotbinière a approuvé le règlement de démolition (2023-181) intitulé:

2023-181 RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

Règlement qui a pour but d'interdire les travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble patrimonial identifié à l'article 21 du présent règlement, à moins que le ou la propriétaire de l'immeuble n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la Municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Le 12 mai 2023,

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Sylvie Lemay
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, SYLVIE LEMAY, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, mis sur le site internet et publié dans le journal L'Écho des Falaises le 12^e jour de mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12 mai 2023.

Sylvie Lemay
Directrice générale et greffière-trésorière